

Décision

Générale

modern

Décision n° 97-0573/PR/EN Portant organisation d'une session du baccalauréat du second degré et du baccalauréat technologique -Session 1997-.

n° 97-0573/PR/EN

Ministère

Ministère de l'éducation nationale

Date de publication

26 août 1997

Numéro JO

n° 16 du 31/08/1997

Date du numéro

31 août 1997

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU la constitution VU le décret n°96-0010/PR du 27 mars 1996, portant remaniement ministériel du Gouvernement Djiboutien, VU le décret n°79-116/PR/EN du 8 décembre 1979 portant création d'un baccalauréat de l'enseignement du second degré VU le décret n°95-0030/PR/EN complétant les dispositions du décret n°79-116/PR/EN du 8 décembre 1979 Sur proposition du Ministre de l'Education Nationale

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est ouvert pour l'année scolaire 1996-1997 une session du baccalauréat de l'enseignement du second degré et du baccalauréat technologique.

Article 2

Les examens se dérouleront

- pour les épreuves écrites les 9, 10, 11, 12 et 13 juin 1997
- pour les épreuves écrites de français anticipé de première le – au lycée d'Etat de Djibouti pour les candidats de la série STT spécialité ACA – ACC – CG et pour les candidats aux épreuves de français des classes de premières STT comptant pour le baccalauréat technologique de 1998
- au lycée français J. Kessel pour les candidats des séries ES – S et pour les candidats aux épreuves de français des classes de premières comptant pour le baccalauréat général de 1998
-

à l'école française F. Dolto pour les candidats de la série L et pour les candidats aux épreuves de français des classes de première comptant pour le baccalauréat général de 1998. Les autres épreuves, toutes séries auront lieu au lycée d'Etat de Djibouti selon le calendrier suivant

- épreuves orales et facultatives du 31 au 7 juin 1997 – proclamation des résultats du 1er groupe, série STT le 18 juin 1997 – proclamation des résultats du 1er groupe des séries L et ES le 18 juin 1997 – proclamation des résultats du 1er groupe de la série S le 18 juin 1997 – épreuves orales du 2ème groupe, toutes séries, les 21 et 22 juin 1997 – proclamation des résultats du 2ème groupe, toutes séries, le 24 juin 1997.

Article 3

Jury du baccalauréat – session 1997 : Les jurys du baccalauréat sont composés comme suit : 1) Président du Jury – Monsieur Fall Alioune, professeur à l'Université de Montesquieu de Bordeaux IV 2) Chef de Centre – Monsieur Abdi Ibrahim Haiban, proviseur du Lycée d'Etat 3°) Chef de Centre adjoint – Monsieur Coblentz Jean-Yves, proviseur du Lycée Kessel Monsieur Hiba Ahmed Hiba, proviseur adjoint du Lycée d'Etat. 4) Secrétariat – Responsable M. Guegen Denis Certifié, Lycée d'Etat

- Baudin Philippe, certifié, lycée Kessel – Beauvils Luc, certifié, lycée d'Etat – Boulon Daniel, certifié, lycée d'Etat – Champagnat Kevin, CSN, lycée d'Etat – Gauffriau Yves, certifié, lycée d'Etat – Guilbaud Philippe, certifié, lycée d'Etat – Guillet Michèle, PLPI, lycée d'Etat – Jobert Fabian, Certifié, lycée d'Etat – Mibrathu Johanis, maîtrise, lycée – Mohamed Meraneh Ali, maîtrise, lycée d'Etat – Mme Moussali Najat, maîtrise, lycée d'Etat – Regnaut Bernard, certifié, lycée d'Etat – Mme Yasmine Salem Saïd, professeur adjoint, collège d'Ambouli 5°) Les membres des jurys de correction sont choisis en nombre suffisant parmi les enseignants du second degré.

Article 4

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

P/Le Président de la République, Par Ordre le Directeur du Cabinet Osman Ahmed Moussa